



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

M.75

(11/1988)

SÉRIE M: PRINCIPES GÉNÉRAUX DE MAINTENANCE

Maintenance des systèmes de transmission internationaux
et de circuits téléphoniques internationaux – Généralités,
organisation de la maintenance

SERVICE TECHNIQUE

Réédition de la Recommandation du CCITT M.75 publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule IV.1 (1988)

NOTES

1 La Recommandation M.75 du CCITT a été publiée dans le fascicule IV.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

SERVICE TECHNIQUE

1 Considérations générales

1.1 L'expression «service technique» (et parfois «services techniques») se retrouve tout au long des Recommandations de la série M. Elle sert à désigner les autorités qui, dans une Administration, ont la responsabilité de conclure des accords internationaux sur les aspects techniques et d'ingénierie de la mise en oeuvre de circuits et de la maintenance, de répartir les responsabilités entre les services de maintenance au sein de l'Administration, de spécifier les moyens de mise en oeuvre de circuits et de maintenance, de fixer la politique en la matière et d'en surveiller l'application. Ainsi, on peut voir que les responsabilités du «service technique» se situent à un niveau administratif plus élevé que celles du personnel chargé de l'exploitation quotidienne des services internationaux.

1.2 Le personnel du «service technique» relève généralement du siège central de l'Administration. Il peut arriver cependant que l'Administration délègue en tout ou en partie les responsabilités de son «service technique» à des centres régionaux ou même à des services de maintenance opérationnelle. Dans de tels cas, le «service technique» reste chargé de s'assurer de l'exécution convenable des tâches déléguées.

2 Aperçu des responsabilités

Pour ce qui est de la coopération et de la coordination internationales, les responsabilités du «service technique» sont spécifiées dans différentes Recommandations de la série M. La liste ci-après, qui n'est pas exhaustive, énumère à titre d'exemple des types de fonctions normalement assurées par le «service technique» d'une Administration:

- conclure des accords internationaux sur la désignation de stations directrices ou sous-directrices et veiller à ce que les stations dont il s'agit soient dûment prévenues;
- aboutir à des accords internationaux sur toutes les questions relatives à la fourniture technique de circuits téléphoniques, circuits loués, etc., de blocs, de conduits numériques, etc., de groupes primaires, de groupes secondaires, etc., nouveaux ou remaniés, etc.;
- faciliter l'échange entre les Administrations des renseignements relatifs aux points de contact et autres renseignements relatifs à la maintenance;
- la procédure de transfert en escalade de la Recommandation M.711 peut jouer le rôle de l'échelon supérieur centralisé auquel on doit s'adresser lorsque les agents d'une unité de maintenance ne peuvent relever un dérangement ou résoudre une difficulté, même après des entretiens entre les directeurs de ces unités. A titre d'exemple, cette intervention peut être rendue nécessaire lorsqu'ils ont besoin d'un appareil d'essai spécial ou de compétences techniques spécialisées;
- veiller à ce que les programmes de maintenance périodique soient préparés et se déroulent de façon satisfaisante;
- élaborer et tenir à jour des plans de rétablissement du service en cas de dérangement des systèmes de transmission internationaux;
- au cas où des interruptions des systèmes de transmission du pays sont prévues, veiller à ce que les autres Administrations soient avisées et à ce que des mesures soient prises pour en réduire l'effet sur les services internationaux.

Les fonctions susmentionnées ont été déterminées sur la base des responsabilités imposées au «service technique» d'après les Recommandations de la série M.

3 Renseignements relatifs aux points de contact

Les renseignements relatifs aux points de contact pour le «service technique» devraient être échangés entre les Administrations conformément aux indications de la Recommandation M.93. Si les responsabilités du «service technique» ont été réparties entre plusieurs unités d'après les fonctions, il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour chacune de ces fonctions. Si des responsabilités du «service technique» ont été déléguées (comme envisagé au § 1.2 ci-dessus), il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour le personnel responsable au siège central.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication